

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

**Délibération  
n° 2009.02.013**

**Conventions  
d'organisation pour le  
transport scolaire sur  
le territoire de la  
ComAGA et les  
communes de Fléac,  
La Couronne, Magnac  
sur Touvre et Nersac**

**LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

**Secrétaire de séance** : Catherine DESCHAMPS

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Alain PIAUD à Guy ETIENNE

**Excusé(s)** :

Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
TRANSPORTSRapporteur : **Monsieur BESSE****CONVENTIONS D'ORGANISATION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMAGA ET LES COMMUNES DE FLEAC, LA COURONNE, MAGNAC SUR TOUVRE ET NERSAC**

Les lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983 prévoient qu'à l'intérieur des périmètres de transports urbains existants, la responsabilité de l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires sont exercés par l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains. La ComAGA est ainsi désignée comme l'organisateur de premier rang.

Toutefois, pour l'organisation de leurs transports scolaires propres, les communes doivent passer une convention avec la ComAGA. La commune devient alors organisateur de second rang. A ce titre, il lui appartient de définir avec précision le circuit de son service, de fixer la participation des familles, de négocier une convention d'exploitation avec un transporteur ou d'exploiter ce service en régie.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2008, la STGA, délégataire, ne perçoit plus la dotation générale de décentralisation (DGD).

Cette dotation générale de décentralisation pour l'organisation des transports scolaires est attribuée à la ComAGA qui en reversera aux communes une fraction représentative de la subvention versée par l'Etat antérieurement à la décentralisation. Cette dotation a été calculée sur les services scolaires existants subventionnés au moment de leur mise en place, c'est à dire en 1982/1983.

Ce reversement doit faire l'objet de « convention d'organisation » autorisant les communes de Fléac, La Couronne, Magnac sur Touvre et Nersac à organiser des services de transport scolaire tous les jours de scolarité entre le lieu de résidence des élèves et les groupes scolaires concernés selon les modalités précisées dans les conventions.

Pour information la DGD 2008 s'élevait à 2 238 453,00 €, le coût pour l'année 2008 est rappelé dans le tableau suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>% DGD</b>	<b>MONTANT</b>
LA COURONNE	1,96%	43 873,68 €
FLEAC	1,23%	27 532,97 €
MAGNAC SUR TOUVRE	0,41%	9 177,66 €
NERSAC	0,20%	4 476,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>3,80%</b>	<b>85 061,22 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 janvier 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 janvier 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conventions à passer avec les communes de Fléac, La Couronne, Magnac sur Touvre et Nersac, organisateurs de second rang, leur confiant l'organisation des services de transport scolaire indiqués en annexe pour la période 2009/2011.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe transports en commun – article 658.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 février 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 février 2009</b>